

# Déploiement de compteurs télérelevés d'eau potable sur la commune



Le déploiement de la télérelève des compteurs d'eau sur notre commune commencera courant Janvier.

Eau de Toulouse Métropole est à votre écoute :

- au 05 61 201 201 (appel non surtaxé) pour vos demandes liées à l'eau et l'assainissement
- sur internet à [www.eaudetoulousemetropole.fr](http://www.eaudetoulousemetropole.fr)
- en centre-ville de Toulouse à la Maison de l'Eau de Toulouse Métropole -3 rue d'Alsace-Lorraine

pour rencontrer un conseiller



Madame, Monsieur,

Toulouse Métropole, autorité organisatrice du service public de l'eau, a choisi de mettre prochainement à votre disposition un service de télérelevé des compteurs d'eau.

### Une volonté d'améliorer le service

- Nous détectons plus rapidement les consommations anormalement élevées et les suspicions de fuites. Fini les mauvaises surprises et le gaspillage de l'eau !
- Nous ne vous dérangeons plus pour relever le compteur

### Quels avantages pour vous, consommateur d'eau ?

- Votre facture est basée sur une consommation réelle, plus d'estimation de volume. Vous payez ce que vous consommez !
- Vous pouvez surveiller votre consommation à la fréquence désirée sur internet. Vous pouvez personnaliser vos alertes en paramétrant les seuils de déclenchement.

### Qu'est-ce que le télérelevé ?

Le télérelevé permet la lecture à distance des index des compteurs d'eau potable à l'aide d'un réseau radio.

### Quelles sont les garanties liées à ce service ?

- Des données sécurisées
  - Les données de consommation sont cryptées avant d'être transmises,
  - La technologie respecte les dispositions de la loi sur la protection des données personnelles (RGPD)
- Une connexion limitée
  - Le relevé de l'index sera effectué par une connexion de deux secondes deux fois par jour,
  - La puissance d'émission est équivalente à celle d'une télécommande d'ouverture automatique de porte de garage.

Si vous souhaitez conserver le relevé manuel de vos consommations, vous devrez nous le signifier. Nous vous ferons alors part des conditions financières associées\*.

**Eau de Toulouse Métropole est à votre écoute :**

- au 05 61 201 201 (appel non surtaxé) pour vos demandes liées à l'eau et l'assainissement ;
- sur internet à [www.eaudetoulousemetropole.fr](http://www.eaudetoulousemetropole.fr) ;
- en centre-ville de Toulouse à la Maison de l'Eau de Toulouse Métropole au 3 rue d'Alsace-Lorraine pour rencontrer un conseiller.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef de Projet Télérelevé

\* Conformément au règlement de service d'Eau de Toulouse Métropole, vous pouvez explicitement refuser le déploiement du dispositif technique permettant le relevé à distance de votre compteur. Auquel cas, le Délégué procédera, à vos frais, au relevé de votre compteur. (cf. article 13 du règlement du service public de l'eau potable).

Ce courriel a été généré automatiquement. Merci de ne pas y répondre. Une question complémentaire ? Savez-vous que vous pouvez effectuer la plupart de vos démarches (relevé de compteur, facture, abonnement, question...) 24/7 sur le site <https://www.eaudetoulousemetropole.fr> ou depuis votre application **Eau de TM** .

